

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 164 du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 décembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, A. M. BARBIER, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, D. TABARY, F. LETURCQ, M. GORGUET, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. C. CODEVELLE, Ch. TABARY, J. N. MENAGE, F. SELIER, M. REBOUT, H. COPIN, J. P. LORENT, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, J. L. TABARY, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a été supplée par Mme A. GILLION,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. J. N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET,
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. M. DEMAILLY,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Service Développement économique – Bail d'occupation avec la structure d'insertion Artois Insertion Ressourcerie.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'association Artois Insertion Ressourcerie occupe depuis plusieurs années les anciens bâtiments de la Société SELMO à Ervillers, propriété de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle que cette structure d'insertion occupe une soixante de salariés dans des dispositifs de contrats uniques d'insertion ou de contrats à durée déterminée d'insertion et qu'elle œuvre dans le domaine du réemploi, du recyclage, de la sensibilisation de différents publics aux éco-gestes et dans une nouvelle activité de façonnage de bois à destination des publics en situation de précarité énergétique qui se chauffent au bois.

Monsieur le Président expose ensuite que les activités de cette structure d'insertion se déroulent sur plusieurs sites à Ervillers (ancien site SELMO), à Bapaume (site de la rue du Gaz et site de la rue des Frères Coint) dans des bâtiments appartenant à l'Intercommunalité du Sud Artois.

Monsieur le Président précise que le bail d'occupation de ses différents bâtiments arrive à expiration le 31 décembre 2017 et qu'il est nécessaire d'encadrer l'occupation de ces différentes activités dans un nouveau document.

Monsieur le Président donne lecture de ce nouveau document permettant de reconduire l'association dans les locaux occupés moyennant un loyer de 750,00 €uros HT par mois (9 000,00 €uros HT par an).

Monsieur le Président propose d'approuver les conditions de cette occupation et le montant des loyers à percevoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le bail d'occupation devant intervenir entre l'intercommunalité du Sud Artois et l'association d'insertion Artois Insertion Ressourcerie ;
- d'approuver les conditions d'occupation faites à l'Association AIR ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature du bail d'occupation ;
- de faire recette des loyers auprès de l'Association d'insertion Artois Insertion Ressourcerie.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 18 décembre 2017 et transmission
en Préfecture le 18 décembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2017-164 - 18/12/2017
Bail d'occupation avec l'association d'insertion
Artois Insertion Ressourcerie.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

